

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le jeudi 28 juin 2007 à 19h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy,
madame la conseillère, Diane Gervais, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale
Me Jacques Robichaud, greffier

Absente : Josée Baril, conseillère

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par le greffier le mardi 26 juin 2007, à tous les membres du Conseil, même à ceux qui sont absents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2007-06-162 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2007-06-163 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-3 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437, AUX FINS DE CORRIGER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE MODIFIER LES NORMES DES MARGES DE REcul LATÉRALES MINIMALES DANS LA ZONE H-140

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement de zonage no 437, aux fins de corriger certaines dispositions du règlement de zonage et de modifier les normes des marges de recul latérales minimales dans la zone H-140;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 26 juin 2007.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'adopter, sans changement, le second projet de règlement no 437-3, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 437, aux fins de corriger certaines dispositions du règlement de zonage et de modifier les normes des marges de recul latérales minimales dans la zone H-140 ».

ADOPTÉE

PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

2007-06-164 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu de lever la séance à **19h05**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

